



Législature 2015-2020
Délibération N° 849
Séance du Conseil municipal du 14 mai 2019

APPROBATION DES COMPTES 2018 DU GROUPEMENT AFJ – RHONE - SUD

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2018 du groupement de l'AFJ – Rhône Sud,

Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA du 4 mars 2019,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 30.04.2019,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui et 1 abstention

- a) D'approuver les comptes 2018 du groupement AFJ – Rhône-Sud, s'élevant aux revenus et aux charges de **Fr. 3'463'641.53**, soit un résultat de **Fr. 0.00**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2018 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 2'929'945.18**.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER